

Comment rédiger une proposition dans un procès verbal (du CA, de l'AG, de l'AGA)

1. Dans un procès-verbal, on doit s'assurer que **toute décision d'ordre financier** soit clairement inscrite en forme de proposition, avec un proposeur et un appuyeur.
2. On doit également indiquer si la proposition est acceptée (à l'unanimité ou à la majorité), rejetée ou référée.
3. Quand on dit « toute décision d'ordre financier », il est recommandé d'avoir une conception large du concept. Toute décision pouvant avoir un impact financier sur le groupe. Par exemple :
 - a. De permettre à l'employée de prendre ses vacances de telle date à telle date;
 - b. De fermer le bureau dans le temps de Noël;
 - c. De participer à la grève social le 2 et 3 novembre;
 - d. D'acheter une photocopieuse (toute dépense qui excède les dépenses discrétionnaires permises aux employées)
 - e. D'augmenter les salaires au coût de la vie;
 - f. D'abonner au journal *Le Droit* (Noter : le *Petit lundi* est gratuit)
 - g. De déposer une demande de financement à une Fondation
 - h. *** D'adopter les états financiers **de votre groupe**, préparés par la firme comptable Giles Bourgeois CPA, et ce pour l'année 2014-2015 *** (NB : parfois les bailleurs de fonds ont une formule consacrée pour cette résolution).
4. En principe, une proposition doit se comprendre si elle est lue toute seule et en dehors du contexte de la réunion où elle s'est discutée. Autrement dit, toute proposition devrait être transcrite, au besoin, comme un extrait de procès-verbal.

Exemple de rédaction d'une mauvaise proposition :

« Jean propose, appuyé par Marie, de donner 100\$ au MÉPACQ. »

Exemple d'une bonne proposition :

Il est proposé par Jean Tremblay, appuyé par Marie Grenier, que la TROVEPO réponde favorablement à la demande du MÉPACQ, reçue le 02-04-14, qui consiste à verser au regroupement national un montant de 100\$ pour soutenir le colloque XYZ, prévu en août 2014.

Adoptée à l'unanimité

Notez :

- Les procès-verbaux, une fois adoptés, doivent être signés par un(e) administrateur(ice), normalement par le ou la secrétaire.
- Les procès-verbaux font partie des documents que le groupe doit remettre à l'expert-comptable à la fin de l'année financière afin que celui-ci puisse produire le rapport financier annuel.